

CDIP/28/6

ORIGINAL : anglais

DATE : 22 mars 2022

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Vingt‑huitième session
Genève, 16 – 20 mai 2022

Rapport d’évaluation du projet relatif au renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle dans les applications mobiles dans le secteur des logiciels

*établi par Mme Carolina Del Campo Vara, évaluatrice indépendante et consultante, Madrid*

1. L’annexe au présent document contient un rapport d’évaluation externe indépendant du projet relatif au renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels, réalisé par Mme Carolina Del Campo Vara, évaluatrice et consultante indépendante, Madrid, Espagne.
2. *Le CDIP est invité à prendre note des renseignements contenus dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

**Table des matières**

[Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) 1](#_Toc99363104)

[Vingt‑huitième session Genève, 16 – 20 mai 2022 1](#_Toc99363105)

[Sigles 3](#_Toc99363106)

[INTRODUCTION 4](#_Toc99363107)

[Historique et contexte 4](#_Toc99363108)

[Objectif de l’évaluation 5](#_Toc99363109)

[PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE 5](#_Toc99363110)

[Limites 8](#_Toc99363111)

[Assurance qualité et considérations éthiques 8](#_Toc99363112)

[CONSTATATIONS 8](#_Toc99363113)

[Conception et gestion du projet 8](#_Toc99363114)

[Efficacité 12](#_Toc99363115)

[Viabilité 13](#_Toc99363116)

[PRINCIPALES CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS 14](#_Toc99363117)

[RECOMMANDATIONS 15](#_Toc99363118)

## Sigles

Apps Applications

CDIP Comité du développement et de la propriété intellectuelle

CAD Comité d’aide au développement (de l’OCDE)

TIC Technologies de l’information et des communications

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

OMPI Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

# INTRODUCTION

## Historique et contexte

1. L’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) est l’instance mondiale des services, des politiques, de l’information et de la coopération en matière de propriété intellectuelle (PI) dont la mission est de diriger l’élaboration d’un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui permet l’innovation et la créativité au profit de tous. L’OMPI travaille avec ses partenaires afin de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde grâce à la coopération entre les États et, le cas échéant, en collaboration avec toute autre organisation internationale ([art. 3 de la Convention instituant l’OMPI](https://wipolex.wipo.int/fr/text/283854)).
2. Le projet relatif au [renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=416005%20) a étéapprouvé à la vingt‑deuxième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), tenue à Genève, en novembre 2018. Le projet visait à renforcer l’utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels pour soutenir la croissance économique des trois pays bénéficiaires – le Kenya, les Philippines et Trinité‑et‑Tobago – en fournissant des outils qui pourraient également être utilisés dans d’autres pays. Par ses activités et ses résultats, le projet contribuait à renforcer les connaissances et l’expertise des parties prenantes sur le moment et la manière d’utiliser divers outils de propriété intellectuelle pour soutenir le développement et la commercialisation d’applications mobiles. Le projet créait des liens entre les pays bénéficiaires et, au sein de chaque pays, entre les offices de propriété intellectuelle, les pôles des technologies de l’information et de la communication (TIC), les instituts de recherche et l’industrie.
3. Le projet s’articulait autour des phases suivantes :
4. Élaboration d’une étude exploratoire pour évaluer la situation dans chacun des pays participants et éclairer les activités, les résultats et les objectifs du projet.
5. Élaboration d’une publication de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et les applications mobiles.
6. Exécution d’activités de renforcement des capacités sur la commercialisation de la propriété intellectuelle, les contrats clés dans le secteur des applications mobiles et la médiation ainsi que l’arbitrage dans le secteur des logiciels.
7. Élaboration de matériel de sensibilisation de base ciblant les étudiants en informatique des écoles secondaires, universités et autres instituts de recherche des pays bénéficiaires.
8. Favoriser l’échange de connaissances et d’expériences entre les acteurs du secteur des logiciels sur l’utilisation de la propriété intellectuelle.
9. Mener des programmes de mentorat dans lesquels des chefs d’entreprise expérimentés et des avocats spécialisés donnent de leur temps pour faciliter le démarrage d’entreprises de logiciels dans les pays bénéficiaires.
10. Élaboration d’une boîte à outils de propriété intellectuelle.
11. Mise en place d’une plateforme en ligne destinée à favoriser les échanges internationaux de connaissances et de bonnes pratiques de propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels.
12. Organisation d’autres ateliers, de réunions de coordination et de vidéoconférences.

## Objectif de l’évaluation

1. L’OMPI considère l’évaluation comme faisant partie intégrante du processus d’apprentissage et de reddition de comptes de l’Organisation. Des dispositions sont prises pour fournir une combinaison de produits d’évaluation, y compris des évaluations indépendantes (évaluations de programmes, évaluations stratégiques, évaluations thématiques, évaluations géographiques et évaluations au niveau des projets et des processus), des audits internes et des enquêtes[[1]](#footnote-2). La Politique d’évaluation de l’OMPI met fortement l’accent sur la reddition de comptes et l’utilité aux fins de l’apprentissage organisationnel et de la planification pour toutes les parties prenantes et partenaires du projet. L’évaluation actuelle espère apporter matière à réflexion au personnel de l’OMPI impliqué et responsable de la mise en œuvre du projet relatif au renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels (également connu sous le nom de projet du Plan d’action pour le développement sur la propriété intellectuelle et les applications mobiles).
2. L’objectif de l’évaluation du projet du Plan d’action pour le développement sur la propriété intellectuelle et les applications mobiles est double :
3. tirer les enseignements de l’expérience acquise durant la mise en œuvre du projet en prenant note de ce qui fonctionnait bien et ce qui ne fonctionnait pas bien pour la poursuite des activités dans ce domaine. La réalisation de cet objectif passait par une évaluation du cadre de conception et de gestion du projet, notamment en ce qui concerne les instruments de suivi et d’établissement de rapports, mais également par une évaluation des résultats obtenus à ce jour et de la viabilité des résultats obtenus; et

Figure 1 – Disponible en anglais uniquement

1. fournir des informations d’évaluation fondées sur des preuves pour soutenir le processus de prise de décision du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP).

# PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE

1. La portée de l’évaluation couvre les activités et les résultats obtenus au cours de la période allant du 1er janvier 2019 à fin décembre 2021. L’évaluation couvre la conception et la gestion du projet, la coordination, la cohérence, la mise en œuvre, les activités du projet et les résultats obtenus, la contribution aux besoins et ressources des États membres et les moyens d’y répondre. Cette évaluation couvre les trois pays bénéficiaires du projet (Philippines, Kenya et Trinité‑et‑Tobago).
2. Cette évaluation a été réalisée en utilisant les Principes pour l’évaluation de l’aide au développement de l’OCDE/CAD[[2]](#footnote-3). Le modèle CAD établit six critères pour évaluer une intervention dans la coopération au développement – pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et viabilité – bien que cette évaluation ne se soit intéressée qu’à la pertinence, à l’efficacité et à la viabilité. Ces critères fournissent un cadre normatif utilisé pour déterminer le mérite ou la valeur d’une intervention (politique, stratégie, programme, projet ou activité)[[3]](#footnote-4). Ce modèle, qui se concentre principalement sur les produits et les résultats du programme (par opposition aux processus), a été largement accepté pour l’évaluation de l’aide au développement et est établi comme un modèle standard.
3. Cette évaluation s’est appuyée sur une étude préliminaire, complétée par des entretiens avec des informateurs clés : gestion de projet; personnel compétent de l’OMPI; coordonnateurs des pays; experts ayant contribué au projet (développeurs, universitaires, entrepreneurs) et bénéficiaires directs du projet. L’analyse a triangulé et synthétisé les résultats, avant qu’ils ne soient commentés par le conseiller principal et l’administrateur adjoint de programme de la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement, gérés, puis finalisés dans le présent rapport. L’approche était basée sur une combinaison de cadres analytiques.
4. Au cours de la phase de lancement et suite à l’étude préliminaire, l’évaluatrice a élaboré et proposé un ensemble de questions d’évaluation à l’OMPI, qui ont été approuvées et figurent dans le tableau 1.

|  |
| --- |
| ***Tableau 1 – Questions d’évaluation*** |
| ***Critère*** | **Questions d’évaluation** |
| **Conception et gestion du projet** | Le document de projet initial sert‑il de guide pour la mise en œuvre du projet? |
| Les outils de suivi, d’auto‑évaluation et de rapport du projet ont‑ils été utiles et adéquats pour fournir à l’équipe du projet et aux principales parties prenantes des informations pertinentes aux fins de prise de décision? |
| Dans quelle mesure d’autres entités au sein du Secrétariat ont‑elles contribué et permis une mise en œuvre efficace et efficiente du projet? |
| Dans quelle mesure les risques identifiés dans le document initial du projet se sont‑ils matérialisés ou ont‑ils été atténués? |
| Le projet a‑t‑il la capacité de réagir aux nouvelles tendances, technologies et autres forces extérieures? |
| La conception du projet était‑elle logique et cohérente?* 1. Le ou les objectifs du projet sont/étaient‑ils clairs, réalistes et susceptibles d’être atteints dans les délais impartis et avec les ressources allouées (y compris les ressources humaines)?
	2. Dans quelle mesure les indicateurs et les moyens de vérification du projet sont/étaient‑ils pertinents?
	3. Les attentes concernant les rôles, la capacité et l’engagement des parties prenantes sont/étaient‑elles réalistes et susceptibles d’être atteintes?
 |
| **Efficacité** | Dans quelle mesure le projet a‑t‑il été efficace pour former des chercheurs, des développeurs et des entrepreneurs sur trois gammes d’outils de propriété intellectuelle disponibles?Comment ces outils peuvent‑ils être utilisés pour soutenir les efforts associés? |
| Le projet a‑t‑il été en mesure de sensibiliser les entrepreneurs, les institutions financières, les sociétés de capital‑risque et d’autres investisseurs à l’utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu’actif et outil de collaboration en favorisant l’échange de connaissances et d’expériences? |
| Dans quelle mesure les outils et procédures élaborés dans le cadre du projet sont‑ils efficaces et utiles pour protéger les droits de propriété intellectuelle dans les applications mobiles, y compris la médiation et l’arbitrage? |
| Toutes les activités du projet ont‑elles atteint le résultat escompté?(Des obstacles ont‑ils été identifiés/surmontés lors de la mise en œuvre/y a‑t‑il eu des résultats inattendus) |
| Les résultats des projets ont‑ils été livrés en termes de qualité et de quantité? L’ont‑ils été dans les délais? |
| **Viabilité** | Quelle est la probabilité d’une utilisation continue des outils développés dans le cadre du projet pour garantir une utilisation continue du système de propriété intellectuelle en tant qu’outil efficace de développement socioéconomique? |
| Quel est le niveau d’implication des pays bénéficiaires dans la conception et la mise en œuvre des activités du projet?  |
| Évaluer la conception et la mise en œuvre de la stratégie de durabilité du projet.  |
| Recenser les bonnes pratiques potentielles et les modèles d’intervention qui pourraient éclairer les projets futurs, en particulier ceux que les partenaires nationaux pourraient intégrer dans les politiques nationales et la mise en œuvre. |

1. Les questions d’évaluation susvisées ont fonctionné comme un guide de structure pour le processus d’évaluation et ont assuré la cohérence des questions dans l’ensemble des outils d’évaluation. Sur cette base, une matrice d’évaluation a été élaborée avec des outils d’évaluation clés, des sources de données et des méthodes de collecte de données. La grille d’évaluation se trouve à l’annexe 1 du présent document.
2. Afin de renforcer la crédibilité et l’utilité des résultats de l’évaluation, pour assurer l’exactitude des données et en faciliter l’interprétation, l’évaluation a utilisé une combinaison de sources de données recueillies au moyen de plusieurs méthodes et techniques. Les **données primaires** ont été recueillies lors de réunions, de discussions et d’entretiens impliquant un contact direct avec les personnes interrogées. Elles ont permis une meilleure compréhension du projet du Plan d’action pour le développement sur l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles, des changements observés et des facteurs qui ont contribué au changement. La collecte des données par le biais d’entretiens s’est déroulée de manière confidentielle. Les **données secondaires** étaient des documents directement pertinents aux fins de l’évaluation qui avaient été produits par l’OMPI ou des parties prenantes à des fins autres que celles de l’évaluation.
3. Tous les entretiens ont été menés en ligne via différentes plateformes. Au total, 25 personnes (32% de femmes et 68% d’hommes) ont été interrogées.

*Tableau 2 : Détails des entretiens avec des informateurs clés lors de la phase d’entretiens*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Entretiens avec des informateurs clés** | **Femmes** | **Hommes** |
| Personnel de l’OMPI | 1 | 6 |
| Coordonnateurs pour le projet du Plan d’action pour le développement sur le transfert de technologie | 2 | 3 |
| Parties prenantes externes (experts et bénéficiaires du projet) | 4 | 5 |
| Missions permanentes | 1 | 3 |
| Total | 8 | 17 |
| 25 |

1. Tous les entretiens avec des informateurs clés ont été sélectionnés à dessein en fonction de leur expérience et de leur niveau d’implication et de participation dans le processus de conception du Plan stratégique évalué, sur leur travail lié à la planification stratégique et à la gestion axée sur les résultats, sur les processus de prise de décision et sur leur appartenance à une division ou section pertinente au processus d’évaluation en cours. La possibilité de considérer un biais dans la sélection des entretiens avec des informateurs clés a été atténuée en posant aux personnes interrogées la même question de différentes manières et en sondant les réponses pour trianguler la cohérence des réponses.

## Limites

1. Dans le rapport de lancement, plusieurs hypothèses ont été formulées sur les limitations potentielles au cours de l’évaluation. La planification supposait 1) des informateurs clés pertinents désireux d’exprimer ouvertement leurs points de vue et leurs réflexions, et de le faire plus ou moins selon la tranche horaire prévue; 2) de connaître le contexte et les activités du projet (présence plus longue); 3) que les personnes interrogées aient un bon accès à Internet. Du temps supplémentaire était prévu pour les entretiens et les groupes de discussion si nécessaire, ainsi que des entretiens de suivi (si possible) pour anticiper certaines de ces limites éventuelles.
2. Seuls trois des entretiens prévus n’ont pu être réalisés pour des raisons indépendantes de la volonté de l’évaluatrice, qui étaient liées au fait que les personnes interrogées n’étaient pas disponibles aux heures proposées ou étaient en congé. Ces lacunes ont toutefois été mises à profit pour réaliser six entretiens supplémentaires, qui n’étaient pas initialement prévus et qui ont pu être réalisés grâce à l’appui des coordonnateurs nationaux du Kenya et de la Trinité‑et‑Tobago. La connectivité Internet a parfois été capricieuse, mais des solutions alternatives ont été trouvées ultérieurement ou en utilisant d’autres plateformes pour se connecter.

## Assurance qualité et considérations éthiques

1. L’aspect clé de l’assurance qualité a été assuré par le conseiller principal et l’administrateur adjoint de programme de la Division de la coordination du programme de développement. Les principes d’assurance qualité qui ont été appliqués à cette évaluation étaient les suivants : i) l’évaluation du projet du Plan d’action pour le développement sur la propriété intellectuelle et les applications mobiles doit être pertinente et répondre aux exigences exprimées par l’OMPI; ii) tous les résultats doivent être de haute qualité; iii) cette évaluation doit être menée à un niveau de qualité suffisamment élevé pour que les résultats et les recommandations puissent être utilisés de manière fiable aux fins prévues; iv) l’évaluation doit également éclairer la programmation future; et v) l’évaluation doit être transparente et répondre à toutes les exigences de l’OMPI en matière de responsabilité. Afin d’améliorer encore la qualité et la crédibilité de cette évaluation, elle a également été commentée par le directeur de la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement, notamment pour vérifier l’exactitude des faits présentés et la validité des interprétations des preuves.
2. L’évaluatrice a porté une attention particulière à la protection de la vie privée de l’ensemble des personnes interrogées dont elle a reçu leur consentement oral. Elle a pour cela expliqué le but de la collecte d’informations, son utilisation, les utilisateurs et a assuré aux personnes interrogées le respect de leur vie privée.

# CONSTATATIONS

1. Ce chapitre décrit les constatations et les observations générées par la méthodologie d’évaluation décrite précédemment, d’une manière complète mais concise. Tous les résultats présentés ont été triangulés à travers les différents entretiens et sessions, présentant les points de vue de multiples parties prenantes. Le chapitre est divisé en trois sections : 1) conception et gestion du projet; 2) efficacité et 3) viabilité.

## Conception et gestion du projet

1. **Contexte de la conception.** Le projet relatif au renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels a été élaboré dans un paysage mondial en constante évolution. L’industrie des applications a connu une croissance immense ces 10 dernières années, croissance qui ne semble pas prête de s’arrêter. Le marché des applications mobiles est le segment qui connaît la croissance la plus rapide dans les industries mobiles. L’innovation et la croissance dans les TIC, mais aussi dans divers secteurs économiques, tels que la banque et l’agriculture, dépendent de plus en plus des applications mobiles intelligentes. En outre, les parties prenantes du secteur des logiciels manquent souvent d’informations et de connaissances sur les outils de propriété intellectuelle disponibles et sur la manière d’en tirer parti.
2. **Processus de conception.** Le processus d’élaboration de ce projet trouve sa définition dans un mot : participation. L’intervention visant à renforcer l’utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels pour soutenir la croissance économique dans les trois pays bénéficiaires (Philippines, Kenya et Trinité‑et‑Tobago), s’appuyait sur la connaissance précise de la thématique du projet par le Kenya (pays promoteur du projet) et sur les différentes étapes auxquelles les experts internes, les représentants des États membres, les communautés concernées et les publics concernés participaient en apportant leurs connaissances et leur expérience, et par la sensibilisation avant l’approbation du document final du projet. L’évaluatrice a été informée que le processus de conception avait été bien exécuté, avec un consensus écrasant des États membres sur les mérites de la proposition et des discussions constructives qui ont permis d’affiner et de renforcer davantage le projet.
3. **Pertinence du document de projet initial.** Le document de projet initial a été jugé pertinent pour le secteur au moment de son élaboration, car la technologie des applications mobiles et des logiciels présentait un intérêt croissant, anticipant certains domaines essentiels et incluant la formation, la sensibilisation, la médiation et l’arbitrage comme des questions essentielles sur lesquelles les producteurs de logiciels, les juristes et les fonctionnaires devraient se concentrer. Le sujet a été abordé pour la première fois à l’OMPI et les pays en développement y ont manifesté un grand intérêt. La portée géographique a également été considérée comme tout à fait unique mais aussi comme un défi, ce qui rend nécessaire d’utiliser au maximum l’innovation et la créativité.
4. Au cours de ces trois années de mise en œuvre du projet, de nombreux changements de natures diverses se sont produits dans le paysage international qui ont modifié le contexte initial auquel répondait le projet. Loin de rester statique dans son plan initial, la direction du projet a fait montre de beaucoup de sensibilité et d’une grande capacité de compréhension et d’adaptation aux nouveaux événements et circonstances. Elle a aussi à maintes reprises démontré une grande capacité de réaction.
5. Le principal changement interne à souligner est que le chef de projet a dû combiner la gestion de ce projet avec les autres travaux et responsabilités en cours, ce qui a entraîné une charge de travail encore plus lourde et des défis plus importants. La collaboration positive et les contributions d’autres entités au sein du Secrétariat se sont révélées fort précieuses et ont permis de réagir très positivement en interagissant activement, en fournissant des conseils, un soutien logistique et en participant à l’organisation d’événements. La coopération avec les divisions régionales de l’OMPI a été relativement bonne.
6. Les entretiens avec des informateurs clés ont mis en évidence des changements externes pertinents, parmi lesquels : 1) le développement et la maturité de l’ensemble de l’industrie du développement d’applications; 2) l’essor des logiciels libres; 3) l’effacement des frontières entre les secteurs créatifs; 4) la pandémie de Covid‑19; 5) le passage au numérique dans les secteurs d’activité; et 6) ce qui est considéré comme une révolution mobile d’une importance considérable dans certains pays d’Afrique et d’Amérique latine. De ce fait, la maîtrise d’ouvrage de l’OMPI a été privée de la possibilité d’interagir directement avec les développeurs, les entreprises, les universités, les plateformes, etc. De même, le projet n’a pas eu la possibilité d’attirer de grands investisseurs de l’extérieur, ni de travailler avec des institutions financières internationales, en raison des circonstances mondiales difficiles. Néanmoins, la direction du projet a réagi très positivement à tous ces défis en recherchant de nouvelles alternatives et en apportant quelques ajustements au calendrier ainsi qu’en augmentant le nombre d’outils et de résultats. La direction du projet s’en est tenue autant que possible au document d’origine, faisant de petits ajustements au fur et à mesure que le projet avançait.
7. En tant que mécanismes de suivi permettant d’identifier ces changements, le partenariat bénéfique et gratifiant avec les gouvernements ainsi que l’engagement, la participation et l’excellent travail réalisé par les coordinateurs nationaux des trois pays bénéficiaires se sont distingués. De même, le contact direct et permanent avec des praticiens et des experts issus des universités et des pôles scientifiques a constitué un élément fondamental du dispositif de suivi des changements.
8. Malgré les changements intervenus dans le contexte, les activités régulières n’ont pas été mises de côté pour y répondre. Parmi les sources d’information examinées, aucune ne montre que les réponses aux changements externes et internes ont conduit à l’abandon des activités régulières programmées; au contraire, des activités non planifiées ont été menées, telles que l’élaboration et l’organisation d’ateliers supplémentaires, de webinaires, d’outils et de réunions pour examiner les actions futures.
9. **Réalisations.** Au cours de cette période, l’OMPI a réalisé ou encouragé d’innombrables avancées dans les trois pays de mise en œuvre. Certaines sont tangibles et ont été incluses dans le cadre logique du projet, telles que les nombreux outils pratiques faits pour les développeurs, les entrepreneurs ou les juristes, les outils sur la gestion pratique de la propriété intellectuelle, le financement, la commercialisation, etc., ainsi que les outils de sensibilisation et d’acquisition de connaissances sur la propriété intellectuelle. D’autres réalisations ne peuvent pas être dénombrées, mais ont été identifiées par la plupart des personnes interrogées comme des succès majeurs, à savoir :
10. Le fait que les développeurs aient commencé à penser à la propriété intellectuelle comme une option pour protéger leurs intérêts et générer des flux de revenus, alors qu’au début du projet, ils ignoraient tout de la propriété intellectuelle et étaient principalement intéressés par la vente de leurs produits, mais sans vraiment utiliser la propriété intellectuelle.
11. Le projet a élargi les horizons de tous les développeurs, juristes, entrepreneurs et chercheurs qui y ont participé, plus précisément, ceux qui étaient dans le programme de mentorat, leur permettant d’interagir facilement entre eux et avec des partenaires potentiels.
12. Ce projet a également suscité l’intérêt des développeurs d’applications pour représenter leurs intérêts dans l’entreprise de manière organisée. Même si aucun des pays participants n’a encore réussi, un mouvement a été signalé pour créer des associations d’applications dans les pays de mise en œuvre pour défendre les intérêts des développeurs d’applications, les aider à mieux défendre leurs intérêts, avoir un environnement plus réglementé et être mieux représentés dans les instances internationales.
13. **Principaux facteurs de réussite et de blocage.** De nombreux facteurs sont ressortis des entretiens comme déterminant ou influençant la réalisation des objectifs. L’évaluation a analysé et structuré les principaux facteurs qui ont été observés et ont eu un caractère marqué sur la performance et les résultats du projet au cours de la période d’étude. De manière très simplifiée mais suffisamment représentative, les facteurs suivants peuvent être cités comme les plus pertinents. Une distinction a été faite entre les facteurs externes appartenant au contexte et ceux qui font partie intégrante de l’OMPI :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **ASPECTS POSITIFS** | **FACTEURS DE BLOCAGE** |
| **EXTERNES** | Pertinence du mandat de l’OMPI dans les pays de mise en œuvre.Volonté des acteurs publics et privés d’aller de l’avant vers la propriété intellectuelle.Intérêt existant parmi les différentes parties prenantes sur la question.Programmation unique. | Complexité de certaines questions relevant du mandat de l’OMPI.Manque de personnel professionnel affecté au projet par le gouvernement.Portée géographique sur différents fuseaux horaires.Mauvaise connectivité Internet. |
| **INTERNES** | Équipe de projet humaine et professionnelle.Stratégies adoptées (alliances inclusives et articulées).Création d’une importante proximité collaborative avec les autorités locales et d’autres acteurs (offices des droits d’auteur, offices des brevets, etc.).Flexibilité, capacité d’adaptation au contexte et à la situation extérieure. | Ressources financières limitées.Ressources humaines limitées.Temps limité.Approche culturelle manquante. |

1. L’équipe de projet de l’OMPI est composée d’excellents professionnels qui allient engagement, compétences techniques et vision stratégique. Selon les informateurs, le chef de projet est charismatique, engagé et s’exprime bien; il a porté une attention particulière aux changements dans le contexte de la mise en œuvre du projet et aux priorités des bénéficiaires; il a fait preuve d’intégrité, d’objectivité et de professionnalisme, et il a toujours été présent dans la mise en œuvre du projet. Il est considéré comme disponible pour discuter de tout sujet, et avec un mode de gestion très satisfaisant. Tous ces facteurs signifient que, selon les principales parties prenantes consultées, le mandat de l’OMPI est porté à des niveaux importants, grâce au niveau d’engagement de la direction de l’Organisation et à sa focalisation claire sur la gestion axée sur les résultats.
2. S’agissant des obstacles identifiés, l’un des plus importants a été le temps et les fonds limités disponibles, compte tenu du grand intérêt des parties prenantes et de l’engagement des coordonnateurs nationaux. Cela limite l’impact et la durabilité du projet, car quel que soit le succès des stratégies, les processus ont besoin de ressources pour les mener à bien à une échelle pertinente et, d’autre part, surchargent le personnel. Il semble que le projet aurait pu avoir un impact beaucoup plus important s’il avait eu une durée plus longue et donc un financement plus important. Un autre obstacle était le changement de coordonnateur national aux Philippines en début de projet, ce qui signifiait une perte de temps et de synergies initialement compensée par l’engagement et l’excellent travail du remplaçant.
3. **Des risques programmatiques** ont été identifiés dans le document de projet initial. Une faible acceptation et un intérêt relativement faible de la part des communautés paysannes ont été considérés comme des risques potentiels, bien qu’aucune mesure d’atténuation ou justification n’ait été fournie. Les mesures et les conséquences de facteurs externes comme la pandémie de COVID‑19 n’étaient ni prévues ni même imaginées. Une bonne utilisation des ressources et un réajustement du budget de voyage étaient essentiels pour surmonter les imprévus et assurer la réussite du projet.
4. **Tendances et technologies émergentes.** La technologie évolue très rapidement et l’OMPI en est consciente. Selon les personnes interrogées, tous les outils développés dans le cadre de ce projet prenaient en compte les dernières évolutions et tendances émergentes et reflétaient le fonctionnement des solutions basées sur la propriété intellectuelle dans les différents secteurs créatifs spécifiques.
5. **Outils de suivi de projet, d’auto‑évaluation et d’établissement de rapports.** De manière générale, les indicateurs mentionnés dans le cadre logique du projet sont insuffisants pour montrer les réalisations pour chacun des produits et ne sont pas représentatifs des réalisations poursuivies et atteintes. Après avoir examiné la documentation et sur la base des entretiens menés, l’évaluation n’a rien trouvé qui ressemble à un outil de suivi ou qui soit différent d’un échange de courriels normal et de réunions mensuelles régulières en ligne avec les coordonnateurs nationaux. Il a été rapporté par différentes personnes interrogées que la réactivité des coordonnateurs était plutôt bonne, consacrant des ressources à la mise en œuvre du projet, malgré les difficultés posées par le travail dans trois fuseaux horaires différents pour organiser des réunions avec les trois, et parfois la nécessité d’obtenir également l’adhésion de l’association américaine des applications mobiles, puisqu’elle est basée sur la côte ouest des États‑Unis d’Amérique. Une interaction active et efficace avec ces énormes décalages horaires représentait un véritable défi.

## Efficacité

1. Selon les développeurs, les entrepreneurs et les chercheurs en formation interrogés, les outils de propriété intellectuelle disponibles et créés dans le cadre du projet sont considérés comme pratiques, faciles à utiliser, et constituent un bon point de départ et de référence tant pour les nouveaux venus que pour ceux qui sont déjà familiarisés avec le sujet. Dans l’ensemble, les outils, le matériel et les modules de formation étaient considérés comme des aboutissements très utiles. Cependant, les personnes interrogées ont fait des commentaires sur le manque de perspective locale dans le développement de tous ces outils, qu’elles considéraient comme ayant une portée trop mondiale ou européenne. Les approches culturelles des pays faisaient défaut aux bénéficiaires du projet. Un ensemble d’études de cas spécifiques à chaque pays aurait facilité l’ancrage et l’internalisation des informations. Dans le cas des Philippines, il a été indiqué que certains jeux de mots de l’écosystème des applications auraient pu être utilisés pour un meilleur impact de ces produits. De même, dans le cas du Kenya, des conceptions et des exemples plus proches de leur culture ont fait défaut aux bénéficiaires du projet, ainsi que la participation d’experts locaux en tant qu’intervenants dans des ateliers et des webinaires.
2. Bien qu’une bonne formation de base ait été dispensée aux parties prenantes et aux bénéficiaires, et qu’il ait été possible de sensibiliser les développeurs et les entrepreneurs, les institutions financières, les capitaux d’investissement et les autres investisseurs ont eu du mal à s’y retrouver. Ni les coordonnateurs nationaux ni le chef de projet de l’OMPI n’ont réussi à établir des collaborations avec eux. L’impossibilité de voyager et l’obligation de tout faire en ligne ont rendu cette tâche très difficile, qui requiert une interaction en face à face et plus étroite.
3. Depuis avril 2020, tous les outils et ressources documentaires sont disponibles sur la [page Web du projet de l’OMPI](https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/ip_mobile_apps/index.html). À la mi‑janvier 2022, le site Web avait enregistré un total de 9453 visiteurs et 17 922 téléchargements, démontrant le succès des outils, des ressources d’apprentissage, de la recherche et des infographies. Les huit premiers mois de ce site Web ont enregistré une moyenne de 47 téléchargements par mois, commençant à augmenter de façon exponentielle en décembre 2020 et atteignant son apogée un an après son lancement en avril 2021, avec 642 téléchargements entre le 18 avril et le 2 mai 2021.



Figure 2 – Disponible en anglais uniquement

1. L’outil ayant enregistré le plus grand nombre de visiteurs (3381 au total à la fin du projet) était les “*Manuels sur les principaux contrats pour les applications mobiles – Le point de vue d’un développeur*”. Toutefois, “*l’étude exploratoire”* était l’outil avec le plus de téléchargements (4742) depuis le site Web, suivi du “*Guide OMPI du règlement extrajudiciaire des litiges dans le domaine des applications mobiles*” avec 1475 téléchargements, et de la *“Boîte à outils de propriété intellectuelle pour les concepteurs d’applications mobiles*” avec 1241 téléchargements.
2. Les données du graphique ci‑dessous montrent que le projet a eu une plus grande portée que les trois pays dans lesquels il a été mis en œuvre, les États‑Unis d’Amérique étant le pays avec le plus grand nombre de visiteurs sur le site Web (1,6 K). Il est important de noter que, techniquement, les chiffres enregistrés pour les États‑Unis d’Amérique incluent les visiteurs de toute la région des Caraïbes, et donc de la Trinité‑et‑Tobago. Viennent ensuite l’Inde (930 000) et les Philippines (889 000). Les visiteurs du Kenya occupent la septième place avec 288 000.



Figure 3 – Disponible en anglais uniquement

## Viabilité

1. En général, les changements visés par le mandat de l’OMPI sont des changements à long terme qui impliquent des connaissances, des inventions, de la créativité et des changements de pratiques à différents niveaux. C’est pourquoi leur pérennité dans le temps ne sera assurée que lorsque ces connaissances, créativités et changements seront acquis et consolidés. En attendant, il n’y aura que des progrès ou, au mieux, des changements à petite échelle, mais pas au niveau de la majorité de la population cible de chaque action.
2. Les outils et matériels disponibles sur le site Web de l’OMPI devront être mis à jour au fil du temps. Les personnes interrogées ne considèrent pas que ces changements seront radicaux ou à très court terme, ce qui rend la probabilité d’utilisation continue des outils développés dans le projet élevée.
3. Certains coordonnateurs nationaux du projet ont déjà reçu l’expression d’un intérêt de la part des parties prenantes pour explorer des collaborations qui leur permettront de protéger leur propriété intellectuelle/actifs tout en promouvant l’industrie dans le monde; d’autres ont exprimé leur intérêt pour la création d’une association locale d’applications (Philippines et Trinité‑et‑Tobago). Ces actions permettront d’assurer une continuité dans les acquis initiaux et les avancées réalisées sur le projet. Dans le même temps, il convient d’assurer la continuité de la sensibilisation et de la diffusion des connaissances par l’intermédiaire des offices locaux de propriété intellectuelle et grâce à l’engagement et à l’intérêt des États membres, car il est nécessaire de continuer à soutenir les communautés locales d’entrepreneurs et de développeurs.

# PRINCIPALES CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

1. L’évaluation a révélé une reconnaissance unanime des travaux de l’OMPI parmi les parties prenantes consultées. L’OMPI est considérée comme un acteur précieux en raison du rôle stratégique qu’elle joue dans la sensibilisation et la formation à tout ce qui touche à la propriété intellectuelle : d’une part, en tant qu’alliée des gouvernements, pour les soutenir et les accompagner dans la connaissance du sujet; d’autre part, en tant qu’entité motrice de la société civile, en la soutenant et en la renforçant dans sa fonction de promotion de l’innovation et de la créativité, en reconnaissant le droit de l’inventeur et du créateur à obtenir une protection juridique et une rémunération économique pour son travail, ainsi qu’à enrichir la société par le savoir, les technologies, etc., et promouvoir l’activité industrielle en donnant accès à la technologie et aux investissements et en motivant le commerce équitable. Le discours des acteurs interrogés (coordonnateurs nationaux dans les pays d’exécution, experts, développeurs, entrepreneurs, etc.) est riche et percutant dans leur opinion très positive sur les travaux élaborés par ce projet.
2. La mise en œuvre de ce projet a apporté une contribution significative dans un domaine qui suscite un intérêt croissant parmi les États membres et parmi les différentes parties prenantes. L’adaptation du projet aux changements du contexte de sa mise en œuvre a été agile. Il a réagi de manière précise et opportune pour rendre son travail aussi pertinent et adapté que possible à l’évolution du contexte. Il y a même eu des exemples où la direction du projet a pu tirer parti des changements comme de nouvelles opportunités, plutôt que comme des revers dans leurs plans initiaux. Le fait que le chef de projet ait eu la flexibilité d’adapter le projet une fois sa mise en œuvre commencée à la nouvelle réalité et ait pu compter sur des praticiens et d’autres anciens développeurs d’applications qui pouvaient conseiller directement d’un point de vue commercial était très positif.
3. La direction du projet a été efficace pour atteindre et contribuer à la réalisation des résultats escomptés. L’évaluation a révélé que le projet a obtenu des résultats exceptionnels en matière de fourniture de matériel pédagogique et de sensibilisation autour d’un sujet auquel de nombreux développeurs n’avaient pas pensé au début du développement d’une application mobile. De toute évidence, ce projet a équipé et enhardi les entrepreneurs et les développeurs dans toutes les questions relatives à la protection intellectuelle. Il a apporté de l’ordre et une certaine structure à l’industrie dans les trois pays de mise en œuvre, en mettant au premier plan l’importance de la protection de la propriété intellectuelle, même s’il n’est pas parvenu à éliminer l’individualisme typique du secteur. Il est donc nécessaire d’étudier les moyens de faire comprendre aux développeurs et aux entrepreneurs l’importance de se réunir et de former un organisme de coordination (association d’applications) et de laisser de côté l’individualisme. Il s’agissait d’un projet ambitieux qui a atteint et même surpassé tous ses objectifs, laissant les différentes parties prenantes sur leur faim.
4. S’agissant des outils fournis pour mesurer et suivre les réalisations, il est difficile de mesurer leur évolution d’une année sur l’autre en raison des mécanismes et des indicateurs établis. De manière générale, les indicateurs sont insuffisants pour montrer les réalisations pour chacun des produits et ne sont pas représentatifs des réalisations poursuivies et atteintes. Il y a également des difficultés à établir la contribution aux résultats selon la matrice du projet. Cependant, au niveau de la mise en œuvre effective, les réalisations constatées témoignent d’une action plus nourrie que ce qui est reflété dans les documents.
5. De manière générale, le style de travail collaboratif et ouvert du chef de projet et des membres de la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement a favorisé un climat de confiance et de coopération mutuelles entre les parties, ce qui a facilité une coordination efficace pour accompagner et renforcer les processus de changement face aux circonstances internes et contextuelles. Ce style de travail, associé à l’engagement et au professionnalisme des différents coordonnateurs dans les pays de mise en œuvre, a été un succès grâce au travail de tous. À cet égard, il est nécessaire que les coordonnateurs nationaux continuent d’appuyer la diffusion des outils développés dans le cadre du projet et des modules de formation, car les acquis et les progrès réalisés pourraient être partiellement compromis.

# RECOMMANDATIONS

1. Ce document présente plusieurs recommandations qui ont été soigneusement étudiées tout au long du processus d’évaluation. Ces idées ont été construites sur la base des contributions des parties prenantes consultées, à qui l’on a systématiquement demandé ce que l’OMPI pouvait améliorer et quelles étaient leurs recommandations pour l’avenir. Les idées les plus pertinentes concernant le projet évalué ainsi que d’autres idées apportées par l’évaluation sont présentées ci‑dessous.
2. La coordination, par défaut, est un processus continu et nécessite un personnel dédié et à plein temps ou un personnel de projet de l’OMPI en nombre suffisant pour ne pas avoir à dépendre d’autres divisions/sections.
3. Une analyse horizontale doit non seulement être envisagée dans le projet initial, mais une analyse verticale également. Le projet devrait également inclure une évaluation adéquate des risques, des mesures d’atténuation et une stratégie en matière de viabilité.
4. Inviter des consultants et des experts des trois régions à travailler sur certains résultats afin d’obtenir une représentation équilibrée dans les ateliers et les webinaires et une approche culturelle des résultats.
5. Soutenir les programmes gouvernementaux liés à la propriété intellectuelle pour renforcer la collaboration avec les institutions financières, les développeurs d’applications et la communauté des applications et les aider à entrer en contact avec les institutions financières internationales.
6. Inclure des cibles et des indicateurs traçables qui permettent à l’OMPI de rechercher la responsabilité et un bon système de suivi et d’établissement de rapports.
7. Avoir une stratégie de communication fiable dès l’entame du projet, capable de sensibiliser et de diffuser les informations ainsi que les réalisations du projet. Inclure un modèle de communication utilisant des outils de haute technologie qui s’adapte au niveau du public et des parties prenantes.
8. Plaider pour une sensibilisation continue des outils du projet pour les générations futures.
9. Promouvoir, en collaboration avec les bureaux gouvernementaux et les coordonnateurs, la création d’associations d’applications dans chacun des pays où le projet a été mis en œuvre.
10. Intégrer la méthodologie et les résultats de mise en œuvre du projet dans les travaux réguliers de l’OMPI.

[Les annexes sont jointes séparément (en anglais uniquement)]

1. [https://www.wipo.int/about‑wipo/fr/oversight/iaod/index.html](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/oversight/iaod/index.html) [↑](#footnote-ref-2)
2. CAD – Comité d’aide au développement; formé par l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) [↑](#footnote-ref-3)
3. [https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres‑cad‑evaluation.htm](https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-cad-evaluation.htm) [↑](#footnote-ref-4)